

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Conseil municipal du 16 octobre 2023 à 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Étaient présents : **ROUX** Bernard, **BOURBON** René, **GIROIX** Pierre, **PERRIN** Marie-Claude, **VERRIER** Isabelle, **CHARBONNÉ** Christian, **LABOUREYRAS** Ghislaine, **CHAUDERON** Dominique, **PAYS** Pierre, **BACHELLERIE** Isaura, **MESTRE** Delphine.

Absents ayant donné pouvoir : **ORLANDO** Sébastien par **ROUX** Bernard, **MAZEYRAT** Claudie par **BOURBON** René.

Désignation secrétaire de séance : le conseil municipal a désigné **Madame Marie-Claude PERRIN** secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 - Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le maire – Pris acte de la communication.

Délibération n° 1- DCM 2023/34 – Suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (28/35ème)

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Délibération n° 2- DCM 2023/35 – Adhésion à compter du 01/01/2024 au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Délibération n° 3- DCM 2023/36 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Délibération n° 4- DCM 2023/37 – Création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Délibération n° 5- DCM 2023/38 – Aménagement de la cour de l'école communale : Demande de fonds de concours d'API

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Délibération n° 6- DCM 2023/39 – Convention complémentaire de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal : EP voie accès Lotissement Saint-Pierre (mise en œuvre du matériel)

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Délibération n° 7- DCM 2023/40 – Dénomination d'une voie communale au lotissement "Sous Vignolas"

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Délibération n° 8- DCM 2023/41 – Vente de terrains à la société HESTIALIS

Adoptée à l'unanimité avec 13 voix POUR

Affiché le 18/10/2023

Le Maire,

Bernard ROUX

